

**Développement des connaissances, de sensibilisation et de communication  
(DCSC)  
Formulaire de budget requis**

**Veillez S.V.P. compléter ce budget et employer l'information pour remplir la section pertinente de votre demande DCSC. Si nécessaire, vous pouvez ajouter des lignes à chaque catégorie admissible.**

**Une copie papier de ce budget doit accompagner le reste de votre proposition à Infrastructure Canada.**

**Veillez noter :**

**Coûts admissibles:**

Les coûts admissibles seront précisés dans une entente de contribution avec Infrastructure Canada et devront être liés à l'activité ou au produit et être encourus après l'application de l'entente de contribution.

Les coûts admissibles peuvent inclure:

- les salaires et les avantages sociaux du bénéficiaire et des personnes employées par le bénéficiaire qui ont un lien direct avec l'activité ou le produit;
- les honoraires des consultants et les marchés de services professionnels ou autres;
- les dépenses directement liées à la recherche, y compris les dépenses liées à l'aide à la recherche et au travail sur place si elles sont appuyées par la documentation appropriée;
- les coûts liés à la diffusion des résultats de l'activité ou du produit, comme la traduction, les coûts de construction d'un système d'information basé sur le Web, les coûts liés à la diffusion des résultats, les coûts de préparation d'un manuscrit de recherche aux fins de publication;
- les frais d'administration générale de l'activité ou du produit, y compris la location de locaux et de meubles, la location ou l'achat d'équipements, comme les ordinateurs et les appareils téléphoniques, nécessaires à l'activité ou au produit; et
- les autres coûts directs qui sont jugés nécessaires à la mise en œuvre de l'entente, y compris les frais raisonnables engagés pour les déplacements, la collecte de données, la vérification et l'évaluation.

**Coûts non admissibles:**

Les coûts suivants ne sont pas admissibles :

- les acquisitions d'immobilisations, les honoraires immobiliers et les frais connexes, les coûts de financement et les paiements d'intérêt sur les prêts;
- les coûts des services ou des travaux normalement assurés par le bénéficiaire et engagés dans le cours de ses affaires courantes, sauf les coûts qui auront été déterminés comme étant admissibles;
- les produits et les services reçus sous forme de dons ou de contributions en nature;
- la taxe de vente provinciale et la taxe sur les produits et services à l'égard desquelles le bénéficiaire est admissible à un remboursement et tous les autres coûts admissibles à un remboursement;
- les honoraires juridiques;
- les frais administratifs et les frais généraux; et
- la location d'espaces à bureau, de meubles et d'équipement qui ne sont pas nécessaires pour l'activité ou le produit.

**Développement des connaissances, de sensibilisation et de communication  
(DCSC)  
Required Budget Form**

Dépenses admissibles	Détails à fournir	Total	% du budget total du projet
<b>Salaires</b>			
	<b>Total :</b>		
<b>Honoraires</b>			
	<b>Total :</b>		
<b>Dépenses directement liées à la recherche</b>			
	<b>Total :</b>		
<b>Coûts liés à la diffusion</b>			
	<b>Total :</b>		
<b>Frais généraux d'administration</b>			
	<b>Total :</b>		
<b>Autres coûts</b>			
	<b>Total :</b>		
<b>Total des dépenses admissibles</b>			
<b>Total des dépenses non admissibles</b>			
<b>Budget Total</b>			